

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° P19- 063312

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1069

Société : RAM

☐ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : ZAROU, Hammad

Date de naissance : 17-1947

Adresse : Derb Tekadoun me 34 n° 30 Cas

Tél. : 0619266024

Total des frais engagés : 57880

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ASLY MUPRAS
Professeur Assistant
Médecine Physique
Hôpital Cheikh Khalifa
05 22 20 45 45

Date de consultation : 05/06/2020

Nom et prénom du malade : Hammad

Age :

Lien de parenté : ☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie : NCV

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]



03/6/2020

وصفة طبية
Ordonnance

Casablanca, le :

M^r ZARWI Hamoud.

22, 20

1/ Codoliprane

1p x 3ls

Dr. ASLY
Professeur Assistant
Médecine Physique
Hôpital Cheikh Khalifa



Codoliprane

Paracétamol 400 mg
Phosphate de codeine 20 mg
16 COMPRIMES SECABLES



6 118000 040217

FRV 220120
PER 0372
LOT J736



03/6/2026

وصفة طبية

Ordonnance

Casablanca, le :

M. ZAROU Hommed.

GAS

HB physio lyse

Ac unique

Ure, Creat

Laboratoire Populaire
12 Bd La Grande Ceinture
Hay Mohammadi, Casablanca
laboratoirepopulaire@lapam.ma
Fixe 1 : 05 22 61 33 34
Fixe 2 : 08 08 52 55 39
Fax : 05 22 61 33 35
Gsm : 06 61 23 03 58

Dr. ASLY Mouna
Professeur Assistant
Médecine Physique
Hôpital Cheikh Khalifa
Tél : +212 529 004 466 • Fax : +212 529 038 868 • www.hck.ma

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 50 648 / 2020 du 03/06/2020

Nom patient : ZARGUI HAMMADI

Entrée 03/06/2020

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 03/06/2020

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
- Consultation de médecine physique	1,00		300,00	300,00
			Sous-Total	300,00
Total Frais Clinique				300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :	
TROIS CENTS DIRHAMS	Total 300,00

Encaissements					Total encaissé	Solde
						300,00

Hopital Universitaire Internationale Cheikh Khalifa
Service Régénération
N° INP : 090061862

LABORATOIRE POPULAIRE D'ANALYSES MEDICALES

12 Bd la grande ceinture Hay Mohammadi Casablanca
Tél : 05 22 61 33 34 / 08 08 52 55 39 - Fax : 05 22 61 33 35

ICE : 002331414000069

Patente : 30300440

IF : 96513170

FACTURE N° : 200600030

CASABLANCA le 04-06-2020

Mr ZARGUI Hammad

Récapitulatif des analyses			
CN	Analyse	Clé	Coefficient
9105	Prélèvement sanguin	E	25
0100	Acide urique	B	30
0111	Créatinine	B	30
0118	Glycémie	B	30
0119	Hémoglobine glycosylée	B	100
0135	Urée	B	30

Total des B : 220

TOTAL DOSSIER : 306.60 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cent six dirhams soixante centimes.


Laboratoire Populaire
12 Bd La Grande Ceinture
Hay Mohammadi, Casablanca
laboratoirepopulaire@lpam.ma
Fixe1 : 05 22 61 33 34
Fixe2 : 08 08 52 55 39
Fax : 05 22 61 33 35
Gsm : 06 61 23 03 58



Date du prélèvement : 04-06-2020 10:32

Code patient : 2006040017

Né(e) le : 01-07-1947 (72 ans)

Mr ZARGUI Hammad

Dossier N° : 2006040017

Prescripteur : Dr ASLY MOUNA



BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

Glycémie à jeun :

(Enzymatique)

2.13 g/L (0.74–1.06)

11.80 mmol/L (4.10–5.87)

Selon les recommandations de l'HAS (France) et l'OMS, une glycémie > à 1.26 g/l après un jeun de 8h doit être vérifiée à 2 reprises, il est préconisé d'effectuer une glycémie post prandiale après une charge orale de 75g de glucose.

Hémoglobine glyquée :

(HPLC)

9.8 % (4.0–6.0)

Urée :

(Enzymatique)

0.42 g/L (0.13–0.43)

6.89 mmol/L (2.13–7.05)

Créatinine :

(Enzymatique)

9.80 mg/L (7.00–13.00)

86.63 µmol/L (61.88–114.92)

Acide Urique :

(Enzymatique, Colorimétrique)

31.00 mg/L (35.00–72.00)

184.5 µmol/L (208.3–428.4)

Validé par : Dr. SENHAJI RHAZI FATIMA ZAHRA

